

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00283

**COMMUNAUTE D'INNOVATION DESIGN ET DEVELOPPEMENT DURABLE -
SUBVENTIONS 2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230615-D2023002830

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

COMMUNAUTE D'INNOVATION DESIGN ET DEVELOPPEMENT DURABLE - SUBVENTIONS 2023

La Métropole est à l'initiative du développement de la Communauté d'Innovation Design et Développement Durable (CI 3D). En effet, Saint-Etienne Métropole avait pour volonté que des acteurs du territoire (pôle de compétitivité, clusters régionaux et réseaux locaux) de secteurs d'activités cohérents collaborent davantage avec la mise en place de plans d'actions communs.

Ainsi, autour de la thématique de l'innovation par le Design et du Développement Durable se sont regroupés : Designers+ (réseau régional de professionnels du design), le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD) et le Pôle Ecoconception et Management du Cycle de Vie.

La Communauté d'innovation « Design et Développement Durable » s'est donnée pour missions :

- l'animation de l'écosystème local autour des thématiques du Design, du Développement Durable,
- la sensibilisation et les accompagnements de PME et de startups en lien avec les expertises scientifiques et industrielles disponibles sur le territoire,
- la promotion du territoire visant à accueillir des événements de rang national.

Le plan d'action commun doit donc permettre :

- le développement de méthodologies et processus d'innovation non technologiques communs et leurs applications au sein des filières stratégiques du territoire (santé et manufacturing),
- la sensibilisation des entreprises aux côtés de la Cité du design à la démarche d'innovation centrée clients/usagers (diagnostic Designers+), à de nouveaux modèles économiques basés sur l'économie de la fonctionnalité (expertise CIRIDD) et à la démarche d'écoconception (expertise Pôle Écoconception et Management du Cycle de Vie),
- la valorisation de la recherche en Design assurée par la Cité du design.

C'est ainsi que sur l'année 2022, conformément à ses missions, la CI 3D a déployé des actions suivantes :

- la sensibilisation des entreprises et des porteurs de projets en mettant en avant la démarche du design comme facteur d'innovation notamment vis-à-vis des défis climatiques ou dans le cadre de projet de création d'entreprise,
- la biennale du Design de 2022 a notamment permis le déploiement de nombreuses actions de sensibiliser en direction d'un grand nombre d'acteurs socio-économiques,

- l'accompagnement par la mise en place d'outils spécifiques, imaginés et construits par les membres de la communauté :
 - en direction des entreprises : diagnostic innovation collaborative (accompagnement d'un collectif d'entreprises du cycle), programme RELIEF (réflexion à un modèle économique innovant répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux), accompagnement de problématique individuelle sur la question du cycle de vie des produits, diagnostics éco-conception,
 - en direction des collectivités autour de la thématique de l'économie circulaire, forum climat,
- la formation avec enrichissement des formations du territoire (ex formation des ingénieurs des Mines à l'éco-conception, soutien du master économie circulaire des Mines),
- l'expertise au travers des différents stéphanois comme la participation au Comité MIND piloté par Saint-Etienne Métropole,
- la valorisation avec l'organisation notamment des Universités de l'EFC (économie de la fonctionnalité et de la coopération) et le séminaire Coop'ter (ADEME),
- la médiation avec par exemple la rédaction d'un guide par le CIRIDD pour le compte de l'ADEME sur « Comment intégrer l'économie de fonctionnalité dans la commande publique » ou de nombreux outils pédagogiques et didactiques,
- la promotion du territoire par des participations à des événements internationaux comme les Entretiens Jacques Cartier à Montréal,
- l'animation de communautés dédiées telles que la plate-forme Eclaira (économie circulaire), action collective DREC,
- la recherche avec des suivis de thèse.

Ainsi, au travers des actions de la CI 3D, près de 5 000 personnes ont été concernées par l'une ou l'autre des actions.

Pour l'année 2023, les membres de la Communauté proposent à Saint-Etienne Métropole de poursuivre leurs missions :

- la sensibilisation des entreprises et des porteurs de projets en mettant en avant la démarche du Design comme facteur d'innovation notamment vis-à-vis des défis climatiques ou dans le cadre de projet de création d'entreprise, à l'émergence de nouveaux modèles et mode de consommation et de production durable, des matinales ou des visites d'entreprises seront organisées en complément,
- l'accompagnement par la mise en place d'outils spécifiques, imaginés et construits par les membres de la Communauté :
 - en direction des entreprises : diagnostic innovation collaborative, programme RELIEF EXPOD +, Design up Days (accompagnement au développement de produits propres par les designers), diagnostics designs phase préalable au Welcome Pack Design de Saint-Etienne Métropole, et toutes autres actions collectives au travers de réponse collective à des appels à projets,
 - en direction des collectivités : projet d'innovation urbaine,
- la formation dédiée à la sobriété numérique responsable et dédié à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération,

- l'expertise au sein des différents réseaux stéphanois comme la participation au comité MIND piloté par Saint-Etienne Métropole, mais aussi CIMES, Mécaloire, etc.
- la médiation avec des outils pédagogiques adaptés,
- la promotion du territoire dans des évènements nationaux et internationaux pour mettre en avant nos expertises en matière de design et de développement durable (France Design week),
- l'animation de réseaux de designers, de Communautés de professionnels,
- la recherche, la veille et l'observation par une participation active de l'observatoire du Design, piloté par Saint-Etienne Métropole.

A noter que l'ensemble des membres de CI3D contribue et apporte leur soutien à la réponse de l'AMI Industries Culturelles et Créatives, déposée par la Cité du Design, en partenariat avec Saint-Etienne Métropole.

Compte-tenu de ces éléments de bilan 2022 et les perspectives 2023, et dans le cadre de la convention triennale 2021-2023 approuvée lors du Bureau du 6 mai 2021 et afin de permettre aux membres de la Communauté d'innovation « Design et Développement durable » de poursuivre les actions engagées et de réaliser les missions précitées, il est proposé d'attribuer les subventions au titre de l'année 2023 comme suit :

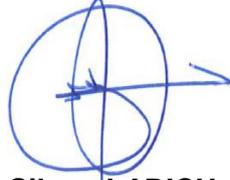
- l'Association Designers+ : 99 000 €,
- l'Association CIRIDD : 22 500 €,
- l'Association Pôle écoconception et management du cycle de vie : 22 500 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue aux structures membres de la Communauté d'Innovation Design et Développement Durable les subventions afférentes au titre de l'année 2023 pour un montant de :**
 - o **Designers+ : 99 000 € ;**
 - o **CIRIDD : 22 500 € ;**
 - o **Pôle éco-conception et management du cycle de vie : 22 500 € ;**
- **approuve les trois projets d'avenant permettant le versement des subventions correspondantes et autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur les crédits INUM-65738- SUBFCT-FLI de l'exercice budgétaire 2023.**

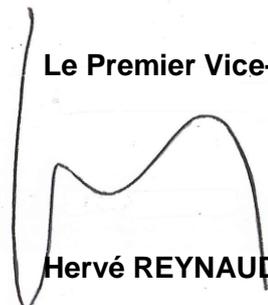
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD